

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2020 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Votants : 11

Procuration : 0

Date de convocation : 18 mai 2020

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Valérie LAUROT, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Michel DONDA

.....

Présents :

1- Accueil par le Maire sortant

Mot d'accueil rappelant le contexte particulier de la réunion (pandémie COVID 19) qui a fait différer l'installation du Conseil

Remerciements aux cinq élus sortants qui ont œuvré entre avril 2014 et ce 23 mai 2020 et qui ont travaillé jusqu'au dernier moment.

2 Sous la Présidence du Doyen d'Age, élection du Maire

Notre doyenne d'âge Nicole ROCHE préside à l'élection du Maire.

Jacqueline DUPENLOUP est candidate

Scrutateur Christophe CIRETTE

Mme Jacqueline DUPENLOUP est élue par 11voix

3 Sous la Présidence du Maire , choix du nombre des Adjoints

Le nombre d'adjoints représente au maximum 30 % du nombre de conseillers municipaux. Il pourrait être de 3.

Dans un premier temps, Mme le Maire propose de retenir le nombre de deux adjoints et de réajuster si nécessaire ce nombre en cours de mandat, selon les besoins.

Unanimité

4 Sous la Présidence du Maire , élection des Adjoint

Poste de Premier Adjoint
Nicole ROCHE est candidate
Scrutateur Valérie LAUROT
Mme Nicole ROCHE est élue par 11 voix

Poste de Deuxième Adjoint
Jean Luc PLUYAUD est candidat
Scrutateur Christophe CIRETTE
M Jean-Luc PLUYAUD est élu par 10 voix

5 Délégation de fonction au Maire et aux Adjoint

Mme le Maire lit les différentes fonctions attribuées au maire : articles L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le bon fonctionnement de la commune, en précisant que chaque acte du Maire doit être présenté devant le Conseil Municipal et sa validation confirmée par lui, elle propose d'ajouter les délégations suivantes (article L2122-22): réalisation des emprunts et lignes de trésorerie, passation des marchés, louage de choses, contrats d'assurances, gestion des concessions de cimetières, acceptation des dons et legs, aliénation de gré à gré de biens mobiliers, gestion des honoraires d'experts, décision de création de classes, exercice des droits de préemption dans le cas où un projet communal le justifie , représentation en justice de la commune dans les cas définis par le Conseil Municipal , négociation avec les tiers dans la limite de 1000 € , règlement des accidents de véhicules communaux, lignes de trésorerie, renouvellement des adhésions aux associations dont la commune est membre, demande d'attributions de subventions auprès des organismes financeurs.

Vote à l'unanimité

Délégation de fonctions au Premier Adjoint : Mme Nicole Roche a délégation pour tout ce qui affère aux finances et budgets, à la réalisation des emprunts et lignes de trésorerie, aux contrats d'assurances, à l'acceptation des dons et legs, à la demande d'attributions de subventions auprès des organismes financeurs.

Vote à l'unanimité

Délégation du deuxième adjoint : M. Jean-Luc Pluyaud a délégation pour la réalisation des travaux et la mise en sécurité de la voirie, des bâtiments publics, des espaces verts et naturels, des cimetières.

Vote à l'unanimité

6- Désignation des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs

a) Communauté de Communes 4 C : la représentante titulaire de la commune, définie par l'ordre du tableau, est le Maire ; Mme Nicole ROCHE, première Adjointe, est suppléante.

b) Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards : Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP

c) Espace Belledonne : Yannis NACEF, suppléant Marc CLERIN

d) Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du Bacheux : Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE

e) Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du Merlet : Jacqueline DUPENLOUP, Nicole ROCHE, Michel DONDA,

f) Association Foncière Pastorale Intercommunale : Annie BORDAS Jacqueline DUPENLOUP
Accepté à l'unanimité.

7 Constitution des commissions

L'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la constitution de commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles peuvent être installées en début ou en cours de mandat.

Les commissions suivantes sont mises en place (le maire étant membre de droit de chacune) :

- a) Commission des finances : Annie Bordas, Valérie Laurot, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche (mise en place mercredi 27 mai 17 h)
- b) Commission Urbanisme : Annie Bordas, Marc Clerin, Vincent Darves-Blanc, Jan-Luc Pluyaud (mise en place vendredi 12 juin à 18 h)
- c) Commission Ecole Jeunesse : Annie Bordas, Julie Henry, Valérie Laurot, Nicole Roche
- d) Commission Agriculture : Christophe Cirette, Julie Henry, Valérie Laurot, Yannis Nacef (5 juin à 20 h)
- e) Commission activités touristiques et culturelles-événementiels : Annie Bordas, Christophe Cirette, Michel Donda, Julie Henry, Yannis Nacef
- f) CCAS : Annie Bordas, Julie Henry, Nicole Roche et le Maire pour les élus, proposition faite à Christine Martin-Cocher, Gilberte Girard, Arlette Lyard, Monique Pluyaud
- g) Commission d'Appel d'offres : Marc Clerin, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche.

La commission Eau – Assainissement qui traitera aussi le dossier forestier sera constituée ultérieurement. Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal, recevra délégation du Maire pour la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement (pour mission calepinage informatique et vérifications systématiques installations) et pour la forêt communale soumise à gestion forestière.

L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la création de comité consultatif associant des habitants sur tout problème d'intérêt communal. Un comité consultatif travaux est créé, avec pour les élus Christophe Cirette, Vincent Darves-Blanc, Julie Henry, Jean-Luc Pluyaud, Nicole Roche. Proposition est faite d'y adjoindre des habitants : Jean-Marc Bordas, Jean-François Lyard, Georges Noël-Lardin, et Daniel Quézel-Ambrunaz. Il serait souhaitable d'avoir un habitant du hameau du Bessay et la commission peut être évolutive selon les thèmes de travaux traités. (mise en place 29 mai 20 h)

Le conseil municipal valide à l'unanimité la constitution des commissions et comité.

8 Indemnité de fonction

Indication des taux maximum : maire 25,5 %, adjoints 9,9 %, de l'indice brut 1027

Madame le Maire déclare demander 10,4% de l'indice brut 1027 soit une indemnité mensuelle brute de 404,30 €.

L'indemnité des deux adjoints est fixée à 6,6 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle brute de 256,70 €.

L'indemnité du conseiller municipal délégué est fixée à 3,5 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité mensuelle brute de 136,13 €.

Le budget 2020 inscrira une enveloppe indemnité mensuelle des élus de 30,6 % de l'indice brut 1027 (maximum possible 45,3), en intégrant la possibilité d'une délégation à un deuxième conseiller municipal.

En fin de conseil municipal, Madame le Maire donne lecture de la **charte de l' élu local**.
La séance est levée à 20h15 .